

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 780

10 avril 2009

### SOMMAIRE

4BQ for Business Quality, S.à r.l. ....	37440	IT Holding Finance S.A. ....	37440
AOF Haitai (Luxembourg) S.à r.l. ....	37403	Itron Financial Services Company S.à r.l. .....	37409
Asclepios Développement S.A. ....	37399	Kaempff-Kohler S.à r.l. ....	37400
Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A. ....	37403	Kaupthing Bank Luxembourg S.A. ....	37400
Auditorium Investments 5 S.à r.l. ....	37408	Kendrick BB Blocker Holdings S.à.r.l. ....	37400
Bandako S.A. ....	37401	Knepper & Knepper S.C.I. ....	37410
Belca Holding S.A.- SPF ....	37402	Kyriel S.A. ....	37399
BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l. ....	37412	La Balme S.A. ....	37407
Camelia AG ....	37397	LNK Europe Holdings S.à r.l. ....	37405
Carmel Capital V S.à r.l. ....	37404	Luminosa Initiatives Financières S.A. ....	37394
Cirrus Luxembourg S. à r.l. ....	37430	Maya House S.A. ....	37410
Clarisse S.A. ....	37398	Michel NEIZEN GmbH ....	37410
DSF Lux International S.à r.l. ....	37396	Nalco Luxembourg Holdings Sàrl ....	37405
Ergonom Group S.A. ....	37409	Oryx Holding ....	37404
Euro Associates ....	37436	Parluxus Management Company S.A. ....	37399
European Consultants (Luxembourg) S.A. .....	37408	Perseus Immobilien Gesellschaft 10 ....	37429
Européenne de Real Estates S.A. ....	37405	Perseus Immobilien Gesellschaft 3 ....	37411
Europe Ingénierie S.A. ....	37396	Perseus Immobilien Gesellschaft 8 ....	37408
Euro Révision S.A. ....	37411	PGA - Soparfi S.A. ....	37397
"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l. ....	37403	PQR Holdings S.à r.l. ....	37394
Fiduciaire du Centre S.à r.l. ....	37402	Pro.Tecno S.A. ....	37397
Freight Logistics S.A. ....	37411	Resorts & Properties Holding A.G. ....	37440
FTFIP Finland (Lux) S.à r.l. ....	37401	Sangam S.à r.l. ....	37440
Gamma Immo S.A. ....	37401	S.F.C. Holding S.A. ....	37395
Helios Investment S.A. ....	37406	Siemens ....	37398
Hutchison 3G Austria Investments S.à r.l. .....	37407	Solter Investments S.A. ....	37436
Hutchison 3G Enterprises S.à r.l. ....	37407	Tangens & Co S.A. ....	37395
Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l. ....	37406	Transcontinental Investment S.A. ....	37394
Icarus Shipping S.A. ....	37402	Ultimo Portfolio ....	37404
Immocris Holding ....	37406	Universal Management Services Sàrl ....	37395
International Sales Consult S.A. ....	37409	Valdes Real Estate S.A. ....	37396
I.S.P. Holding S.A. (International Secured Pool) ....	37398	Vesalius Biocapital I Investments S.A. SI- CAR ....	37412

**PQR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.355.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.354.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009032239/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01101. - Reçu 101,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090035645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Luminosa Initiatives Financières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.891.

Je, soussignée,

Catherine GUFFANTI

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

LUMINOSA INITIATIVES FINANCIERES S.A. ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 88891

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2009

Catherine GUFFANTI.

Référence de publication: 2009036451/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01110. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090023376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Transcontinental Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 72.617.

*Liquidation judiciaire*

Par jugements rendus en date du 02 avril 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. TRANSCONTINENTAL INVESTMENT, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 16a, boulevard de la Foire, dénoncé en date du 21 novembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître SCHWARTZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009044255/10120/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02445. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090052375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

**Tangens & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.  
R.C.S. Luxembourg B 102.464.

Nous soussignés, Delphinus S.à.r.l., 15 rue Jean Pierre Sauvage L 2514 Luxembourg, enregistré au RCSL No. B-39430, avec effet au 31 décembre 2008, donnons notre démission dans la Société Tangens & Co S.A RCSL No. B-102464 en tant que:

1) Commissaire aux comptes

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Delphinus Sàrl  
Willem Adriaanse

Référence de publication: 2009039817/2193/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

**Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 64.474.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 avril 1998, acte publié au Mémorial C no 566 du 4 août 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 11 avril 2003, acte publié au Mémorial C no 636 du 12 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040382/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06441. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

**S.F.C. Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 42.082.

*Liquidation judiciaire*

Par jugements rendus en date du 2 avril 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. S.F.C. HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, dénoncé en date du 10 octobre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître SCHWARTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2009044258/10120/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02446. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

**DSF Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.594.

Il résulte d'un dépôt auprès du "Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main" que les sièges sociaux de Deutsche Structured Finance GmbH et de DSF Beteiligungsgesellschaft mbH, associés de la Société, sont désormais situés au 26-32, Feuerbachstrasse, D-60325 Frankfurt am Main.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Séverine Canova

Gérante

Référence de publication: 2009039992/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06002. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090045685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

---

**Europe Ingénierie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 114.395.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25/3/09.

Comptaphisc & Associés s.e.c.s

14 chemin des Douaniers

L-9647 Doncols

Signature

Référence de publication: 2009040010/800736/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00205. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090045745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

---

**Valdes Real Estate S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.356.

*Liquidation judiciaire*

Par jugements rendus en date du 2 avril 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. VALDES REAL ESTATE, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, dénoncé en date du 21 décembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître SCHWARTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2009044254/10120/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02442. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

---

**PGA - Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 99.807.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009038561/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2009, réf. DSO-DC00173. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090044394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Pro.Tecno S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 75.592.

*Liquidation judiciaire*

Par jugements rendus en date du 2 avril 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. PRO. TECNO, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, dénoncé en date du 12 décembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître SCHWARTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2009044259/10120/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02448. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

---

**Camelia AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.563.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 mars 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Monsieur Roel SCHRIJEN, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet au 4 mars 2009,

2. La nomination de Monsieur Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Camelia AG

Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2009040408/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03622. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090046249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 4.745.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.03.2009.

J. BERG / G. LESPINOY.

Référence de publication: 2009040282/1907/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07057. - Reçu 108,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**I.S.P. Holding S.A. (International Secured Pool), Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 85.159.

*Liquidation judiciaire*

Par jugements rendus en date du 2 avril 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- I.S.P. HOLDING S.A. International Secured Pool, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, dénoncé en date du 4 octobre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître GIANNETTI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009044260/10121/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02455. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

---

**Clarisse S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 54.038.

*Liquidation judiciaire*

Par jugements rendus en date du 2 avril 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. CLARISSE, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, dénoncé en date du 8 décembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître GIANNETTI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009044261/10121/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02456. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

---

**Kyriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 88.406.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038625/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05212. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Asclepios Développement S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 62.647.

*Liquidation judiciaire*

Par jugements rendus en date du 2 avril 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. ASCLEPIOS DEVELOPPEMENT, avec siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen, dénoncé en date du 29 novembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître GIANNETTI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009044262/10121/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02453. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

**Parluxus Management Company S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 94.065.

*Liquidation judiciaire*

Par jugements rendus en date du 2 avril 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. PARLUXUS MANAGEMENT COMPANY, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, dénoncé en date du 28 novembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître GIANNETTI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009044263/10121/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02451. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

**Kaempff-Kohler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 11, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 42.379.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032273/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08641. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Kendrick BB Blocker Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.855.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 17 Novembre 2008 entre Kendrick BB Delaware Holdings, LLC et Kendrick FMP II BB Delaware Holdings, LLC, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Kendrick FMP II BB Delaware Holdings, LLC, établie à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, the United States of America, détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Manager B

Référence de publication: 2009032213/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.997.

*Prolongation de la mission des administrateurs de Kaupthing Bank Luxembourg S.A.*

Par jugement rendu le 2 avril 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant en audience publique, après avoir entendu en chambre du conseil les administrateurs et le mandataire de la société anonyme Kaupthing Bank Luxembourg S.A., les représentants de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, complète les jugements rendus par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg les 9 et 31 octobre 2008, ainsi que l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Luxembourg le 28 janvier 2009, comme suit:

«prolonge la durée du sursis de paiement accordé à la société anonyme KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A. jusqu'au 9 juin 2009»,

Le jugement n'est pas susceptible d'opposition ni de tierce opposition.

Les Administrateurs

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.,

représentée par Mme Emmanuelle Caruel-Henniaux et M<sup>e</sup> Franz Fayot

Référence de publication: 2009044264/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

---



**Gamma Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.837.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 06 mars 2009 que M. Romain Schumacher, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été appelé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant, Mme Sylvie Schartz, avec adresse professionnelle établie à la même adresse.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2009039925/1051/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04970. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090045536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

---

**Bandako S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 84.395.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 09 mars 2009 que Mme Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant, Mme Sylvie Schartz, avec adresse professionnelle établie à la même adresse.

Le mandat d'administrateur de Mme Huberland prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2009039933/1051/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04974. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090045521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

---

**FTFIP Finland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 119.763.

—  
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 Août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2103 du 10 Novembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FTFIP Finland (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009040795/8461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07410. - Reçu 38,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090046229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Fiduciaire du Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saint Pierre et Paul.  
R.C.S. Luxembourg B 29.740.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 20 mars 2009.*

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris les décisions suivantes:

- démission de monsieur BOKOMBA Kassa-Kassa en tant que Gérant de la Fiduciaire, avec effet immédiat;
- cession de toutes les parts détenues par monsieur BOKOMBA Kassa-Kassa, soit 51 parts sociales, à INTERALPINA HOLDING SA, représentée par monsieur Patrick ARAMA, au prix convenu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

BOKOMBA Kassa-Kassa

*Le Gérant*

Référence de publication: 2009040565/2421/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06957. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090045948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**Belca Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 31.024.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 2 mars 2009*

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

*Pour BELCA HOLDING S.A.-SPF*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009040563/34/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06747. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090045939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**Icarus Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 117.172.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 19. Februar 2009.*

Die Versammlung verlegt den Firmensitz am 3 rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG.

Die Versammlung stellt fest, dass die neue berufliche Adresse von Herr Hans DANES, Verwalter und Delegierter Verwalter, von nun an am 3 rue Aldringen L-1118 Luxembourg ist.

Beglaubigter Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20 März 2009.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2009040702/1134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07242. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090045933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 74.922.

---

*Extrait du procès-verbal*

L'an deux mille neuf, le 9 février.

Les associés de la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DE L'OUEST «ATHENA».", réunis en assemblée générale extraordinaire ont voté et adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Il est décidé de transférer le siège social de L-4925 Bascharage, rue de Hautcharage, 10 à l'adresse suivante: L-4941 BASCHARAGE, rue des Près, 16.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAINGER CREATIONS S.A. / Christiane TEMPELS

par Mme Christiane TEMPELS / -

Référence de publication: 2009041055/5068/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06927. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 69-71, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 7.323.

---

**EXTRAIT**

La Société ASSAINISSEMENT URBAIN JEAN-PIERRE FEIDERT ET COMPAGNIE S.A. (Ultérieurement désignée la «Société») informe que Maître Jean-Pierre HIGUET, Avocat à la Cour, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), demeurant à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, a été désigné en qualité de représentant permanent de la société TREDIEF S.A., administrateur de la «Société», pour la représenter auprès de la «Société» en vertu de l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (article ajouté par la loi du 25 août 2006).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009040591/4286/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**AOF Haitai (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.213.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour la Société

MAS Luxembourg

Le Liquidateur

Signature

Référence de publication: 2009040678/1337/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06656. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 24.893,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.079.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 février 2009, acte n°56 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320  
L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2009040723/208/17.

(090046034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Oryx Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 58.848.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2007, les mandats des administrateurs Mr Munzer T. KHALIDI, Président et Administrateur-Délégué, Mme Huda SHASHA-KHALIDI, Vice-présidente et Administrateur-Délégué et Mr Moh'd Osama Jawdat Rawhi SHA'SHA'A, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 2 mars 2009.  
Pour *ORYX HOLDING*  
société anonyme holding  
Experta Luxembourg  
société anonyme  
Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2009040570/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Ultimo Portfolio, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 118.794.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 12 mars 2009 que Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, demeurant 30, Rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009041132/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**LNR Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.839.

---

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 26 janvier 2009*

L'associé unique de LNR Europe Holdings S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

\* Jan Willem Overheul né le 4 Janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Jan Willem Overheul

*Gérant*

Référence de publication: 2009040587/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090046541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**Nalco Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 126.503.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54502 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009040616/211/12.

---

(090046383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**Européenne de Real Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.512.

---

*Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
et de la réunion du Conseil d'Administration du 23 mars 2009*

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme "Européenne de Real Estates S.A." du 23 mars 2009 que:

- les mandats de tous administrateurs et du commissaire aux comptes actuels ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans;
- les mandats des administrateurs-délégués actuels ont également été reconduits pour une nouvelle période de six ans;
- le pouvoir de signature des administrateurs-délégués a été confirmé comme suit:

"Un administrateur-délégué a le pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances, au sens le plus large et sans restrictions, y compris tous achats et ventes de biens mobiliers et immobiliers, par sa seule signature."

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Patrick ESCHETTE

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009039791/3016/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090045773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

**Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 82.518.

—  
Acte constitutif publié au mémorial C n° 1191 du 19/12/2001

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040510/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03363. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Immocris Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.741.

—  
Constitué par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 62 du 19 janvier 2000. Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOCRIS HOLDING*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040387/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06203. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

---

**Helios Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.669.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 janvier 2009 que, le mandat des administrateurs étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Jürgen Lenhart, homme d'affaires, demeurant à L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

- Monsieur Thomas Enderlein, homme d'affaires, demeurant à D-66589 Merchweiler, 47, Waldstrasse.

- Madame Roswitha Lenhart-Thiel, femme d'affaires, demeurant à L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

b) administrateur délégué

- Madame Roswitha Lenhart-Thiel, femme d'affaires, demeurant à L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2009040072/535/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

---

**Hutchison 3G Austria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.375.

—  
Acte constitutif publié au mémorial C n° 50 du 25/01/2001

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040505/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03374. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Hutchison 3G Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.577.

—  
Acte constitutif publié au mémorial C n° 98 du 08/02/2001

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040506/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03380. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**La Balme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 69.696.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 04 juin 2007 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société*

Les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Patrick Sganzerla

Monsieur Steeve Simonetti

Sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

Est nommé, en remplacement de Monsieur Guy Frisch, Mademoiselle Mireille Herbrand, employée privée, demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

Le mandat de commissaire de la société Daley Strategies S.A. avec siège social au 35A Regent Street, Jasmine Court, PO BOX 1777, Belize City à BELIZE est renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour La Balme S.A.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers, B.P. 2650, L-1026 Luxembourg

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2009040397/1652/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Auditorium Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 102.629.

—  
Acte constitutif publié au mémorial C n° 1123 du 09/11/2004

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040502/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03369. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Perseus Immobilien Gesellschaft 8, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 132.804.

—  
Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009041175/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07189. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**European Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 85.950.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 04 novembre 2008, que:

1. La durée des mandats des administrateurs et administrateurs-délégués suivants:

- M. Marcel Recking, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, administrateur-délégué
- M. Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg (nouvelle adresse depuis octobre 2008), administrateur-délégué
- Mme Nicole Reinert, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg (nouvelle adresse depuis octobre 2008), administrateur
- et du commissaire aux comptes Euro Révision S.A., ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg (nouvelle adresse depuis octobre 2008)

a été fixé à un terme qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009041128/1051/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---



**International Sales Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.038.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009041182/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**Ergonom Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.243.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009041187/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06807. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**Itron Financial Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.023.

*Avis rectificatif de la publication déposée le 11/09/07 sous la référence L070121121.05*

Veillez lire:

Siège social: 23, avenue Monterey

L-2086 Luxembourg

Capital Social: EUR 12.500,-

Et non:

Siège social: 23, avenue Monterey

L-2163 Luxembourg

Capital Social: EUR 2.455.000,-

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme  
Pour ITRON FINANCIAL SERVICES COMPANY S.à r.l.  
Services Généraux de Gestion S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009044240/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

---

**Maya House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 62.524.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009041191/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06796. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**Michel NEIZEN GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1633 Luxembourg, 25, rue A. Godart.  
R.C.S. Luxembourg B 18.611.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009041180/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**Knepper & Knepper S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg E 3.274.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de donation, contenant modification statutaire de la société KNEPPER & KNEPPER S.C.I., avec siège social à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare, reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 20 février 2009, enregistrée à Echternach le 23 février 2009, Relation: ECH/2009/241, que les mille (1.000) parts d'intérêts seront réparties comme suit:

1.- Monsieur Aloyse KNEPPER, hôtelier, demeurant à L-6437 Echternach,	
8, rue Ermesinde, une part d'intérêt . . . . .	1
2.- Monsieur Alain KNEPPER, hôtelier, demeurant à L-6440 Echternach,	
49, rue de la Gare, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt . . . . .	999
Total: mille parts d'intérêt . . . . .	1.000

Il résulte de même du prédit acte de donation a que:

- Monsieur Aloyse KNEPPER a démissionné de son poste de gérant de la société et décharge lui a été accordée;
- Monsieur Alain KNEPPER a été nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Echternach, le 23 mars 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009040677/201/24.

(090046029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Perseus Immobilien Gesellschaft 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.198.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009041170/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07176. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**Freight Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 33.219.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 Juin 2008*

Il a été décidé, entre autres,

- d'accepter, avec effet immédiat, la démission du Commissaire en fonction, la société à responsabilité limitée, FN-Services S.à.r.l., avec siège social à Gruuss-Strooss 61, L-9991 Weiswampach.

- de nommer, avec effet immédiat, la société International Allied Services S.A., Rue Hannelanst 2, L-9544 WILTZ, nouveau Commissaire de la société.

Le nouveau Commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 janvier 2009

Pour FREIGHT LOGISTICS S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à.r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature.

Référence de publication: 2009022190/667/24.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090022988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Euro Révision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.019.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.  
Pour le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2009041202/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06913. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

**BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.295.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 322 du 7 mars 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009041193/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07437. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

**Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.301.

In the year two thousand and nine,  
on the eleventh day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR", a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1<sup>st</sup> October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2468 of 31 October 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-132.301 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since that time.

The meeting is declared open at 12.00 a.m. with Mr Stéphane Verdood, Director, residing in 273 avenue de Tervuren, B-1150 Brussels, Belgium, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Bérénice Kunnari, employee, residing in 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alain Parthoens, Director, residing in 273 avenue de Tervuren, B-1150 Brussels, Belgium.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder (all in registered form) by registered letter on 26 February 2009.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Approval of the extension of the subscription period into the Company.

2. Full restatement of the articles of association of the Company, which, among others, will prohibit the issue, transfer and redemption of shares of the Company as long as the net asset value of those shares is nil or negative, as well as require the unanimous consent of the shareholders of the Company to change its investment policy or its legal status.

3. Appointment of new director of the Company.

4. Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the present shareholders, by the proxy-holders of the represented shareholders, by the undersigned notary and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

It appears from said attendance list that out of the total five thousand three hundred six (5,306) shares in issue, five thousand two hundred six (5,206) shares are duly represented at the present extraordinary general meeting and in consideration of the agenda and the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge, approve and to the extent necessary ratify, the extension of the subscription period defined as Final Closing in the PPM of the Company from 28 February 2009 to 30 April 2009.

*Second resolution*

**"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established a company (the "Company") in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association"). The Company is in particular subject to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("SICAR"), as amended, (the "SICAR Law"). Unanimous consent of all shareholders is required should the Company elect to cease being subject to the SICAR Law.

The Company will exist under the corporate name of "Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR".

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The Company's investment policy (the "Investment Policy") is to (i) buy, sell, hold and otherwise invest in Securities of Vesalius Biocapital I S.A. SICAR, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Portfolio Investment"); (ii) to exercise all rights, powers, privileges, and other incidents of ownership or possession with respect to Securities held or owned by the Company; and (iii) to engage in all activities and transactions as may be necessary, advisable, or desirable to carry out the foregoing.

The Investment Policy can only be changed with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

The object of Vesalius Biocapital I S.A. SICAR is to make risk capital and risk capital related investments in view of having its shareholders benefit from the results of the management of such risk capital and risk capital related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders in compliance with article 1 of the Sicar Law. The investment policy of Vesalius Biocapital I S.A. SICAR is to buy, sell, hold and otherwise invest in Securities primarily of life science companies and, on an ancillary basis, in white biotech, agro biotech and life sciences nanotech companies.

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch, development or listing. The Company may hold any surplus of cash on cash deposits pending investment in risk capital or distributions to the investors. The Company shall not use derivative instruments.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares to institutional, professional or other well informed investors ("investisseurs avertis") pursuant to article 2 of the SICAR Law (the "Well Informed Investors").

To the full extent permitted by the SICAR Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

The Company is fully subject to the SICAR Law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for a limited duration ending on 30 September 2019.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Corporate capital.** The capital of the Company is divided into shares with no par value.

The shares may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as Well Informed Investors.

The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company. Each share shall have the same net asset value (the "Net Asset Value" or "NAV").

The minimum capital of the Company after a period of twelve (12) months following the registration of the Company as a société d'investissement en capital à risque (a "SICAR") shall be one million euro (EUR 1,000,000.-).

The Board of Directors is authorised without limitation to issue and allot shares at any time at an issue price equal to their NAV, provided that no shares may be issued for less than one euro (EUR 1.-) irrespective of NAV at the time of issue.

The shares may be issued without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. Each new shareholder admitted to the Company by the issue of new shares shall have to immediately subscribe a number of shares representing at least 25% of his total Commitment to the Company.

The NAV of each share shall be determined in accordance with the principles set out in article 7.

The shares qualify as income shares where profits may be distributed pursuant to the provisions set out hereafter. The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares. The Board of Directors shall not issue any shares where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

**Art. 6. Form of shares.** The shares will be in the form of registered shares.

No holder of shares shall sell, assign, mortgage, pledge or otherwise dispose of its shares or other interests in the Company, or otherwise withdraw from the Company, without the prior written consent of shareholders holding 2/3 of the share capital of the Company, except if a shareholder wants to transfer his shares or other interest to companies which can be considered as a parent company (with at least a direct 50,1% stake in the transferring party) or a subsidiary (with at least a direct 50,1% stake) of the transferring shareholder.

There shall be no transfer of shares of the Company as long as the NAV of those shares is nil or negative.

Notwithstanding the provisions set out here above, a transfer or other disposition of interests in the Company shall not be permitted if such transfer or disposition would result in:

- (a) a termination of the Company's or the Portfolio Investment's status as a SICAR; or
- (b) a violation of any law, rule, or regulation by the shareholders of the Company; or
- (c) additional legal compliance requirements for the Company.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee (i) is a Well Informed Investor and (ii) succeeds the transferor in respect of all obligations in respect of the transfer shares (including for such purpose any commitments towards the Company to subscribe further shares). The Company shall not register any transfer of shares in its share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred shares.

A transfer to a parent or a subsidiary of the transferor as defined here above may only be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be a parent or subsidiary of the transferor, unless the Board of Directors has agreed otherwise in advance and following due notification by the transferee.

Notwithstanding the above, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company as the Board of Directors deems necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular, the SICAR Law. The Board of Directors shall be entitled, for purposes of ensuring that no shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or

governmental or regulatory authority, and, in particular, the SICAR Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders' register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 7. Valuation of the shares.** The net asset value (the "NAV") of the shares, based on the NAV of the Company, shall be determined under the responsibility of the Board of Directors and, in particular, on a fair value basis, as determined by the Board of Directors, taking into consideration the purchase price of the Securities, developments concerning the Portfolio Investment subsequent to the acquisition of the Securities and such other factor or factors as the Board of Directors may deem relevant.

The value of assets denominated in a currency other than the Euro (EUR) shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value.

If the Board of Directors in good faith determines that, because of special circumstances, the valuation methods set forth here before do not fairly determine the net asset value of a security, the Board of Directors shall make such adjustments or use such alternative valuation method as it deems appropriate provided such is done on a consistent basis using the same valuation method used previously in similar circumstances.

The Board of Directors shall have the power at any time to determine, for all purposes under these articles of association, the fair value of any assets and liabilities of the Company and shall, by default, apply the guidelines issued from time to time by the European Venture Capital Association ("EVCA") or any successor organisation of EVCA.

The NAV of the shares and of the Company shall be expressed in Euro (EUR).

Shares in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant redemption date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company.

The determination of the NAV of the Company may be postponed for up to fifty (50) business days during:

(i) any period, if in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company;

(ii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the Company would be impracticable;

(iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of the assets of the Company;

(iv) any period in which the Company deems the determination of the net asset value to be impractical or otherwise adverse to the best interests of the shareholders;

(v) in case of a decision to liquidate the Company, on and after the day of publication of the first notice given to the shareholder to this effect.

**Art. 8. Acquisition of own shares - Redemption of shares.** The Company may acquire its own shares in compliance with the provisions of article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Company Law"). The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws and these Articles of Association.

The Company's shares are redeemable in compliance with the provisions of article 49-8 of the Company Law pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Whenever the Company has available cash for distribution, the Board of Directors may propose to the shareholders of the Company the redemption of some or all of their shares (the "Voluntary Redemption"). The redemption price at which each such share will be redeemed will correspond to the NAV of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the SICAR at the time of such redemption and pursuant to article 7). If a shareholder elects to not have his shares redeemed by the Company, the Board of Directors will propose to the other shareholders of the Company

to redeem, on a pro rata basis, a further amount of shares corresponding to the amount of shares which would have been redeemed from such shareholder if he had opted for the redemption.

In case of an event of default, being an event pursuant to which a shareholder fails to validly subscribe to new shares in the Company within 20 days following the written demand by the Board of Directors, then the defaulting shareholder [the "Defaulting Shareholder"] will give the non-defaulting shareholders and the Executive Manager, among other things, the option of acquiring the Defaulting Investor's shares in the Company at a price equal to such Defaulting Investor's contributed capital as adjusted and less distributions made to such Defaulting Investor. Payment to the Defaulting Shareholder under this option will be by a non-interest bearing, no recourse promissory note, secured by the interest purchased, due six months following termination of the Company. If the non-defaulting shareholders and the Executive Manager do not elect to purchase the shares, the shares may be sold to a third party on terms no more favourable than those upon which the non-defaulting shareholders could have purchased these shares.

Where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, especially by lack of being a Well Informed Investor, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of shares, or that, in the reasonable judgment of the Board of Directors, there is a material risk to the Company that the continued participation of a shareholder in the Company would increase a material tax, regulatory or other burden on the Company, the Board of Directors is then entitled to compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder. The price at which the relevant shares shall be redeemed shall be the NAV of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7). The exercise by the Company of the powers conferred by this paragraph shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of the shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

When entitled to do so, the Company shall call for redemption of the relevant shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number of shares called for redemption, (iii) the redemption price, and (iv) the method of payment of the redemption price.

In case of a Voluntary Redemption by the Company, the shareholders will, within 15 business days following receipt of the above notice, inform the Company whether they wish to accept the redemption of their shares or not. In case where one or more shareholders elect(s) to not have his/their shares redeemed, the remaining shareholder(s) will, within 15 business days following receipt of a second notice by the Company calling for the redemption of the additional shares, inform the Company whether they wish to have additional shares redeemed in the manner described here above.

In no circumstance, a shareholder may request for the redemption of its shares.

### Chapter III. Board of directors, Statutory auditor

**Art. 9. Management.** Save where the Company has a single Shareholder and where the number of directors may consequently be lower in accordance with applicable laws, the Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders in compliance with the principles set out from time to time in the Private Placement Memorandum of the Company (the "PPM"), (and to this effect Vesalius Biocapital Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg (the "Executive Manager"), as long as it holds shares in the Company, shall have an exclusive right of proposal for appointment to the Board of Directors), who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause by a resolution adopted by the general meeting of shareholders at a simple majority of the shareholders present or represented.

A resolution for the winding up of the Company must be put to the shareholders if a replacement board of directors is not approved within six (6) months from the date of the passing of a resolution for removal of all the members of Board of Directors. If the shareholders approve such a resolution in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association, the Company will be liquidated.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the board of directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders, or the independent auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors will in particular approve the following:



- (i) Management of capital calls to investors and from Vesalius Biocapital;
- (ii) Distributions and redemptions of shares;
- (iii) Valuation of the Portfolio Investment;
- (iv) Management of conflicts of interest;
- (v) Review of financial reporting.

**Art. 11. Fees and Expenses.** The members of the Board of Directors shall be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object. No other remuneration will be paid to the members of the Board of Directors, save for the independent directors whose remuneration will be set by the Board of Directors subject, ultimately, to shareholders approval.

**Art. 12. Liability - Indemnification.** No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Neither the members of the Board of Directors of the Company, nor their respective agents shall be liable to any shareholder or the Company for honest mistakes of judgment, or for action or inaction, taken in good faith for a purpose that was reasonably believed to be in the best interests of the Company, or for losses due to such mistakes, action, or inaction, or to the negligence, dishonesty, or bad faith of any employee, broker, or other agent of the Company, provided that such employee, broker, or agent was selected, engaged, or retained with reasonable care. Such persons may consult with counsel and accountants in respect of Company's affairs and be fully protected and justified in any action or inaction that is taken in accordance with the advice or opinion of such counsel or accountants, provided that they shall have been selected with reasonable care. The provisions of this Article shall not be construed so as to relieve (or attempt to relieve) any person of any liability by reason of wilful misconduct, recklessness or gross negligence or to the extent (but only to the extent) that such liability may not be waived, modified, or limited under applicable law, but shall be construed so as to effectuate the provisions of this Article to the fullest extent permitted by law.

The Company agrees to indemnify the Board of Directors of the Company and their respective agents to the fullest extent permitted by law and to save and hold them harmless from and in respect of all (i) reasonable fees, costs, and expenses, including legal fees, paid in connection with or resulting from any claim, action, or demand against the Board of Directors of the Company and their respective agents that arises out of or in any way relates to the Company, its properties, business, or affairs and (ii) such claims, actions, and demands and any losses or damages resulting from such claims, actions, and demands, including amounts paid in settlement or compromise (if recommended by attorneys for the Company) of any such claim, action or demand; provided, however, that this indemnity shall not extend to any conduct which constitutes recklessness, wilful misconduct or gross negligence. Expenses incurred by any indemnified person in defending a claim or proceeding covered by this Article shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such claim or proceeding provided the indemnified person undertakes to repay such amount if it is ultimately determined that such person was not entitled to be indemnified. The provisions of this Article shall remain in effect as to each indemnified person whether or not such indemnified person continues to serve in the capacity that had entitled such person to be indemnified.

**Art. 13. Delegation of powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to other persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will also be bound by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 14. Meetings of the board of directors.** The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the "Chairman") and the Vice Chairman (the "Vice Chairman"). It may also appoint a secretary, who needs not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman (if any). A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman or, in his absence, the Vice Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in their absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

The Chairman has no casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a videoconference or by any similar means of telecommunication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate as well as identify each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Any meeting using such distant communication means is deemed to be held at the Company's registered office.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by all the directors attending physically the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 15. Auditor.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who need not be shareholders and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law.

The auditor will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. General Meeting of Shareholders

**Art. 16. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

**Art. 17. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the fifteenth day of March at 1:00 p.m.. If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

**Art. 18. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Notice of general meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 20. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence

of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

**Art. 21. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 22. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 23. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a three quarter majority of the votes cast by the shareholders is required at any such general meeting.

The Executive Manager, in its capacity as shareholder of the Company and for as long as it is a shareholder of the Company, shall have a veto right with respect to all resolutions to be adopted by the general meeting of shareholders, provided that the of such veto right is, in the reasonable discretion of the Executive Manager, necessary to ensure compliance with the PPM and the Articles of Association. In the same capacity and for the same reasons, the Executive Manager shall have the right to convene a shareholders meeting and/or to submit any resolutions for a vote to the shareholders meeting, subject only to compliance with the convening formalities as required pursuant to the Articles of Association.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman (if any) or any two directors.

**Art. 25. Liability of shareholders.** Except as required by law, no shareholder shall be bound by, nor be personally liable for, the expenses, liabilities, or obligations of the Company in excess of its Commitment to the Company. Except as required by law, no shareholder shall be considered as a founder of the Company and consequently be held responsible for founder obligations.

## Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

**Art. 26. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

**Art. 27. Adoption of financial statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual

accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

The Board of Directors shall further prepare the annual report as required by the SICAR Law.

**Art. 28. Appropriation of profits.** The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it. Each share will entitle to the same proportion in such distributions.

Except as required by law, no holder of shares will be obligated at any time to repay or restore to the Company all or any part of any distribution made to it from the Company in accordance with the terms of article 28 or article 29. Subject only to the conditions fixed by the SICAR Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance on distributions to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

No distribution shall result in the net asset value of the Company falling below one million Euro (EUR 1,000,000.-).

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved prior to 30 September 2019, only upon proposal of the Board of Directors on the tenth and on the eleventh anniversary of the Company, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by a 4/5 majority of the votes cast at such meeting held in compliance with the quorum rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws, for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for distributions in article 28.

Distributions in kind of assets may be made by the liquidator subject to the consent of all shareholders. It will however use its reasonable efforts to dispose of all of the Company's remaining assets.

## Chapter VII. Applicable law - Definitions

**Art. 30. Applicable law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the SICAR Law"

### Art. 31. Definitions and Interpretation.

**Commitment:** A shareholder's Commitment shall mean the amount that such shareholder has agreed to contribute to the capital of the Company. The Company's Committed Capital shall equal the sum of the aggregate Capital Commitments of all shareholders.

**Securities:** Securities shall mean Securities of every kind and nature and rights and options with respect thereto, including stock, notes, bonds, debentures, evidences of indebtedness and other business interests of every type."

### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to appoint as director the following until the annual general meeting to be held on 15 March 2013:

- Dr. Christian Schneider, medical scientist, registered at Lerchenweg 6, 82279 Eching am Ammersee, Germany, with effect as of the date of the present deed.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then closes the meeting.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands the English language, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR", une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 1<sup>er</sup> octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, sous le numéro 2468 du 31 octobre 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-132.301 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane Verdood, Administrateur de résidence à 273 avenue de Tervuren, B-1150 Bruxelles, Belgique,

qui désigne comme secrétaire Madame Bérénice Kunnari, employée, de résidence à 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Parthoens, Administrateur, de résidence à 273 avenue de Tervuren, B-1150 Bruxelles, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

(i) L'assemblée a été convoquée à cette date et heure par des convocations envoyées par lettre recommandée à chacun des actionnaires (tous détenteurs d'actions nominatives) le 26 février 2009.

Une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'assemblée.

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation de l'extension de la période de souscription.

2. Refonte complète des statuts de la Société, qui, entre autre, prévoit qu'aucune action de la Société ne peut être émise, transférée ou rachetée tant que la valeur d'actif net de ces actions sera nulle ou négative, mais aussi qu'un accord unanime des actionnaires de la Société est nécessaire pour changer sa politique d'investissement ou son statut légal.

3. Nomination d'un nouvel administrateur de la Société.

4. Divers.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés, par le notaire soussigné ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) Que les procurations signées "ne varietur" par les comparants, resteront pareillement annexées au présent acte.

(v) Il ressort de la liste de présence que sur les cinq mille trois cent six (5.306) actions émises cinq mille deux cent six (5.206) actions sont régulièrement représentées à l'assemblée et conformément à l'ordre du jour et aux dispositions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été valablement informés avant l'assemblée.

(vi) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a pris, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre acte, d'approuver et au besoin nécessaire de ratifier, l'extension de la période de souscription définie comme Final Closing dans le PPM de la Société, du 28 avril 2009 au 30 avril 2009.

#### *Seconde résolution*

### **"Chapitre 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société est en particulier soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("SICAR"), telle que modifiée, (la "Loi SICAR"). Un accord unanime de tous les actionnaires est nécessaire pour que la Société cesse d'être soumise à la Loi SICAR.

La Société adoptera la dénomination "Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR".

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La politique d'investissement de la Société (la "Politique d'Investissement") est (i) d'acquérir, vendre, détenir et investir sous une forme quelconque dans les Titres de Vesalius Biocapital I S.A., SICAR, une société anonyme régie par les lois de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Portefeuille d'Investissements"); (ii) d'exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres formes d'exercice des droits de propriété ou de possession relatifs aux Titres détenus ou appartenant à la Société; et (iii) de s'engager dans toutes les activités et transactions considérées comme nécessaires, recommandées ou désirables afin de réaliser ce qui précède.

La Politique d'investissement ne peut être modifiée qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Vesalius Biocapital I S.A. SICAR a pour objet la réalisation d'investissements en capital à risque ou liés au capital à risque afin de faire bénéficier les actionnaires du résultat de la gestion de ces investissements en capital à risque ou liés au capital à risque en contrepartie du risque supporté par ces investisseurs conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la Loi SICAR. La politique d'investissement de Vesalius Biocapital I S.A. SICAR est d'acquérir, vendre, détenir et investir sous une forme quelconque dans des titres de sociétés intervenant principalement dans le secteur de la biotechnologie, et, de manière ancillaire, dans des sociétés intervenants dans les secteurs de "white biotech", "agro biotech", et de biotechnologie "nanotech".

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société peut détenir tout surplus d'espèces sur un compte de dépôt. La Société n'utilisera pas d'instruments dérivés.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra des actions à des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels ou des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (les "Investisseurs Avertis").

Dans les limites de ce qui est permis par la Loi SICAR, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société et qui poursuivrait les l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut également établir des succursales ou des filiales ainsi que céder tout ou partie de son actif à ses filiales.

La Société est entièrement régie par la Loi SICAR.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée dont le terme est fixé au 30 septembre 2019.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital de la Société est réparti en actions sans valeur nominale.

Les actions peuvent être détenues ou acquises par tous moyens exclusivement par des personnes ou entités qualifiées d'Investisseurs Avertis. Le capital de la Société sera à tout moment égal au montant total de l'actif net de la Société. Toutes les actions auront une valeur d'actif net identique (la "Valeur d'Actif Net" ou "VNI").

Le capital minimum de la Société après une période de douze (12) mois après enregistrement de la société en tant que société d'investissement en capital à risque (une "SICAR") sera d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et attribuer à tout moment, sans restriction limitative, des actions à un prix d'émission égal à leur VNI, à condition qu'aucune action ne puisse être émise en-dessous d'un euro (EUR 1,-) nonobstant la VNI au moment de son émission.

Les actions peuvent être émises sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre. Chaque nouvel actionnaire admis au sein de la Société par l'émission de nouvelles actions doit souscrire immédiatement un nombre d'actions représentant au moins 25% de la totalité de ses Engagements vis-à-vis de la Société.

La VNI de chaque action sera déterminée conformément aux principes établis à l'article 7.

Les actions peuvent donner droit à des dividendes lorsque les bénéfices peuvent être distribués en vertu des dispositions établies ci-après. Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment mandatée les fonctions d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles. Le Conseil d'Administration ne peut émettre aucune d'action lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société ait la propriété ou la jouissance des actions de la Société.

**Art. 6. Parts Sociales.** Les actions seront nominatives.

Aucun détenteur d'actions ne peut vendre, transférer, aliéner, nantir, gager, ou autrement céder ses actions ou tout autre intérêt dans la Société ou se retirer d'une quelconque manière de la Société sans le consentement préalable à l'écrit des actionnaires détenant 2/3 du capital social de la Société, sauf si un actionnaire veut céder ses actions ou tout autre intérêt à des sociétés qui peuvent être considérées comme société mère (laquelle a une participation directe d'au moins 50,1%) de l'actionnaire cédant ou filiale (laquelle a une participation directe d'au moins 50,1%) de l'actionnaire cédant.

Il ne pourra être procédé au transfert des actions de la Société tant que la VNI de ces actions sera nulle ou négative.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une cession ou tout autre transfert de participations de la Société n'est pas permis si ladite cession ou transfert résulterait en:

- (a) la fin du statut de SICAR de la Société ou du Portefeuille d'Investissement ou
- (b) une violation de toute loi, règle ou règlement par les actionnaires de la Société, ou
- (c) des exigences d'observation d'obligations légales supplémentaires par nouvelles la Société.

Toute cession autorisée requière que le cessionnaire (i) soit un Investisseur Averti et (ii) succède à toutes les obligations du cédant relatives aux actions cédées (y compris à cette fin tous Engagements envers la Société de souscrire des actions supplémentaires). La Société ne peut inscrire aucune cession d'actions dans son registre des actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les stipulations de tout contrat existant entre le cédant et la Société relatifs aux actions cédées.

Une cession à une société mère ou une filiale du cédant comme définie ci-avant est soumise à la condition résolutoire selon laquelle la cession sera caduque dès que le cessionnaire cesse d'être une société mère ou une filiale du cédant à moins que le Conseil d'Administration n'en dispose autrement au préalable et après notification valable par le cessionnaire.

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'il le juge nécessaire, le Conseil d'Administration peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions afin d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation des lois ou des obligations d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR. Le Conseil d'Administration sera autorisé, afin d'assurer qu'aucune action de la Société n'est détenue par ou au nom d'une personne en violation des lois ou des obligations d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR, d'exiger à tout moment d'une personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de lui fournir toute information, corroborée par une déclaration, que le Conseil d'Administration peut estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

Le registre des actionnaires qui peut être consulté par tout actionnaire sera disponible au siège social. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'indication des paiements réalisés concernant les actions ainsi que les cessions d'actions et leurs dates respectives. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée.

La Société sera autorisée à utiliser à toutes fins utiles la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Les certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Toute cession autorisée des actions nominatives sera inscrite au registre des actionnaires par une déclaration de cession annexée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant (s) ainsi qu'en application des règles relatives au transfert de créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il est fait référence dans la correspondance ou dans tout autre document reflétant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7. Evaluation des actions.** La Valeur d'Actif Net (la "VNI") des actions, basée sur la VNI de la Société, sera déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration sur la base de la juste valeur telle que déterminée par le Conseil d'Administration, en tenant compte du prix d'achat des titres, de mises en valeur du Portefeuille d'Investissement suite à l'acquisition subséquente de Titres et de tout autre facteur ou facteurs jugés appropriés par le Conseil d'Administration.

La valeur des actifs exprimés dans une monnaie autre que l'euro (EUR) sera déterminée en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur d'actif net.

Lorsque le Conseil d'Administration détermine de bonne foi qu'en raison de circonstances particulières, les méthodes d'évaluation énoncées ci-avant ne permettent pas de fixer la valeur d'un titre de manière juste, le Conseil d'Administration fera les ajustements ou utilisera la méthode d'évaluation alternative qu'il considère appropriée.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer à tout moment et pour quelque raison que ce soit d'après ces Statuts, la juste valeur des éléments d'actif et de passif de la Société et devra, par défaut, appliquer les principes directeurs publiés de temps à autres par la European Private Equity and Venture Capital Association ("EVCA") ou tout organisme lui succédant.

La VNI des actions et de la Société sera exprimée en euro (EUR).

Les actions pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis une notification de rachat doivent être considérées comme existantes et prises en compte à la date de rachat correspondante, et ainsi, à partir de cette date et jusqu'au paiement, le prix de rachat devra être considéré comme étant une dette de la Société.

La détermination de la VNI de la Société peut être prorogée jusqu'à cinquante (50) jours ouvrables pendant:

(i) toute période, pendant laquelle le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'une évaluation juste de la Société ne serait pas possible pour des raisons qui ne sont pas du ressort du Conseil d'Administration;

(ii) la situation des affaires constitue une situation d'urgence telle que la cession ou l'évaluation des actifs de la Société seraient rendues impossibles;

(iii) toute rupture des moyens de communication normalement employés pour la détermination du prix des actifs de la Société;

(iv) toute période au cours de laquelle la Société estime que la détermination de la valeur d'actif net est impossible ou contraire aux intérêts des actionnaires;

(v) en cas de décision de liquidation de la Société au, ou après, le jour de la publication de la première notification à cet effet aux actionnaires.

**Art. 8. Acquisition par la Société de ses propres actions - Rachat d'actions.** La Société peut acquérir ses propres actions conformément aux dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 Août 1915 concernant les Sociétés Commerciales (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"). L'acquisition et la détention par la Société de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et limites prévues par la Loi et ces Statuts.

Les actions de la Société peuvent être rachetées conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, aux dispositions établies ci-après et aux conditions et limites prévues par la Loi.

Lorsque la Société a des espèces disponibles pour être distribuées, le Conseil d'Administration peut proposer aux actionnaires de la Société le rachat d'une partie de ou de toutes leurs actions (le "Rachat Volontaire"). Le prix de rachat auquel ces actions seront rachetées correspondra à la VNI des actions (telle qu'établie sur la base de la VNI de la Société au moment de ce rachat et conformément à l'article 7). Si un actionnaire choisit de ne pas avoir ses actions rachetées par la Société, le Conseil d'Administration proposera aux autres actionnaires de la Société de racheter, au pro rata, une quantité supplémentaire d'actions correspondant à la quantité d'actions qui auraient été rachetées à cet actionnaire s'il avait opté pour le rachat.

En cas de défaillance, c'est à dire en cas d'événement par lequel un actionnaire ne parvient pas à souscrire valablement de nouvelles actions de la Société dans les 20 jours suivant une demande écrite du Conseil d'Administration), l'actionnaire défaillant ["Actionnaire Défaillant"] donnera aux actionnaires non défaillants et au Gestionnaire, l'option entre autres d'acquérir les actions de l'Actionnaire Défaillant dans la Société à un prix égal à la VNI des actions. Le paiement à l'Actionnaire Défaillant en vertu de cette option se fera par billet à ordre sans recours ne portant pas intérêt, garanti par la participation achetée, dû six mois suivant la dissolution de la Société. Si l'actionnaire non défaillant et le Gestionnaire choisissent de ne pas acheter les actions, ces dernières peuvent être vendues à une tierce personne selon des conditions pas plus favorables que celles auxquelles l'actionnaire non défaillant aurait pu acheter ces actions.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne, qui ne peut détenir des actions dans la Société, notamment de par sa non éligibilité au statut d'Investisseur Averti, seule ou conjointement avec une autre personne, est le bénéficiaire ou le propriétaire nominatif des actions, ou si le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'il existe un risque matériel pour la Société que la participation continue d'un actionnaire dans la Société n'accroisse les charges fiscales, réglementaires ou autres pesant sur la Société, le Conseil d'Administration est alors autorisé à procéder au rachat forcé des toutes les actions détenues par un tel actionnaire. Le prix auquel les actions concernées seront rachetées correspondra à la VNI des actions (telle que déterminée sur la base de la valeur d'actif net de la Société au moment de ce rachat et au terme de l'Article 7). L'exercice par la Société des pouvoirs qui lui sont conférés par ce paragraphe ne seront en aucun cas contestés ou invalidés au motif que les preuves de la propriété des actions sont insuffisantes ou que la véritable propriété des actions est différente de la propriété apparente au moment d'un rachat, à condition que dans ce cas lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Lorsqu'elle en a le droit, la Société peut appeler au rachat de tout ou partie des actions concernées par notification envoyée par lettre recommandée à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'actions visées par le rachat (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En cas de Rachat Volontaire par la Société, les actionnaires informeront la Société, dans les quinze jours ouvrables suivant la réception par eux de la notification susmentionnée, de leur intention d'accepter ou non le rachat de leurs actions. Lorsque un ou plusieurs actionnaire(s) choisit(ssent) de ne pas faire racheter ces/leurs actions, l'(es) actionnaire (s) restant informera(ont) la Société, dans les quinze jours ouvrables suivant la réception d'une seconde notification par la Société appelant au rachat d'actions supplémentaires, de leur intention de faire racheter des actions supplémentaires d'après la méthode définie ci-avant.

En aucun cas un actionnaire ne peut demander le rachat de ses actions.



### Chapitre III. Conseil d'Administration, Réviseurs d'Entreprises

**Art. 9. Gestion.** A l'exception du cas où la Société a un actionnaire unique permettant, en accord avec les lois applicables, d'avoir un nombre d'administrateurs inférieur, la Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et treize membres au maximum, actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront élus conformément aux principes fixés de temps à autres dans le Prospectus de la Société pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires (le "PPM" ou le "Prospectus"), (et à cet égard Vesalius Biocapital Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg (le "Gestionnaire") devra, aussi longtemps que celui-ci détient des actions dans la Société, avoir un droit exclusif de proposition pour la nomination du Conseil d'Administration) qui fixera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Une résolution relative à la liquidation de la Société doit être soumise aux actionnaires si un Conseil d'Administration de remplacement n'est pas approuvé dans les six (6) mois à compter de la date de la résolution relative à la révocation de tous les membres du Conseil d'Administration. Si les actionnaires approuvent une telle résolution selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, la Société sera alors liquidée.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres du conseil restants auront le droit d'élire par cooptation un autre membre pour remplacer la position vacante jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra soit ratifier la cooptation soit élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au réviseur d'entreprises relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est notamment compétent pour approuver:

- (i) la gestion des appels de fonds aux investisseurs et de Vesalius Biocapital I S.A. SICAR
- (ii) la Distribution et le rachat d'actions;
- (iii) l'évaluation du Portefeuille d'Investissements
- (iv) la gestion des conflits d'intérêts
- (v) la révision des communications de l'information financière

**Art. 11. Frais et dépense.** Les membres du Conseil d'Administration seront remboursés des dépenses raisonnables engagées par eux en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société. Aucune autre rémunération ne sera payée aux membres du Conseil d'Administration, à l'exception des administrateurs indépendants dont la rémunération sera fixée par le Conseil d'Administration et soumise par la suite à l'approbation des actionnaires.

**Art. 12. Responsabilité du Conseil d'Administration.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, en raison de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable pour l'accomplissement de ses devoirs.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société, ou leurs agents respectifs ne sont nullement responsables envers les actionnaires ou la Société pour des erreurs honnêtes de jugement, pour une action ou une omission entreprise de bonne foi dans un but raisonnablement considéré comme étant dans le meilleur intérêt de la Société, pour les pertes causées par ces erreurs, actions ou omissions, ou pour la négligence, malhonnêteté ou mauvaise foi de tous les employés, courtiers et autres agents de la Société à condition que ces employés, courtiers ou agents aient été sélectionnés, engagés ou employés avec diligence raisonnable. Ces personnes peuvent s'entretenir avec des conseils et des comptables concernant les affaires de la Société et seront pleinement protégées et justifiées dans toute action ou omission qu'elles prendront conformément aux conseils ou avis de ces conseils ou comptables, à condition que ces derniers aient été sélectionnés avec une diligence raisonnable. Les dispositions de cet Article ne sont pas à interpréter comme déchargeant (ou cherchant à décharger) toute personne de toute responsabilité en raison de son action fautive volontaire, de sa grave insouciance, ou de sa négligence grossière, ou dans la mesure (et seulement dans la mesure) où cette responsabilité ne peut être exonérée, modifiée ou limitée en vertu du droit applicable, elle doit être interprétée comme donnant effet aux dispositions de cet Article dans leur plus grande étendue légalement permise.

La Société accepte d'indemniser le Conseil d'Administration de la Société et leurs agents respectifs de la manière la plus étendue légalement permise et de leur épargner et leur éviter (i) tous frais, coût et dépenses raisonnables, y compris les frais juridiques payés en relation avec ou résultant de toute prétention, action en justice, ou demande à rencontre du Conseil d'Administration de la Société, ou de leurs agents respectifs qui résulte de ou se rapporte de quelque manière que soit à la Société, à ses propriétés, à ses activités ou à ses affaires, et (ii) toutes prétentions, actions en justice et demandes, ainsi que toutes pertes ou dommages résultant de ces prétentions, actions et demandes comprenant les sommes payées pour le règlement de ou parvenir à un compromis (sur le conseil des avocats de la Société) sur ces prétentions,

actions ou demandes; à condition que cette indemnisation ne concerne aucun acte qui constitue une grave insouciance, une action fautive volontaire, ou une négligence grossière. Les dépenses engagées par la personne indemnisée en défendant son action ou en engageant une procédure couverte par cet Article seront payées par la Société avant le règlement final de l'action ou de la procédure à condition que la personne indemnisée entreprenne de rembourser le montant de ces dépenses s'il est finalement déterminé que cette personne ne pouvait pas prétendre à être indemnisée. Les dispositions de cet Article resteront en vigueur pour chaque personne indemnisée que la personne indemnisée poursuive ou non les fonctions qui lui ont donné le droit de bénéficier d'une indemnité.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

La Société sera liée par la signature conjointe ou individuelle de personnes auxquelles un pouvoir spécial de signer a été délégué par le Conseil d'Administration dans les limites de ce pouvoir spécial.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président") et un Vice Président (le "Vice Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président (si existant). Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président, ou en son absence le Vice Président, présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en leur absence le Conseil d'Administration désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira périodiquement. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit comme son mandataire un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion à l'exception de toutes décisions concernant la délégation, la révocation d'une délégation, la gestion journalière et les autres fonctions du Gestionnaire pour lesquelles un accord unanime de tous les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés est nécessaire.

Le Président ne dispose pas de voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et de s'identifier réciproquement. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Toute réunion faisant appel à de tels moyens de communication à distance est considérée comme ayant lieu au siège social de la Société.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par tous les administrateurs physiquement présents à la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits à l'occasion de poursuites judiciaires ou autrement utilisés, seront signés par le Président et le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Réviseur d'Entreprises.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres comptables et comptes sociaux, devront être contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), actionnaire(s) ou non et qui exercera(ont) les fonctions prévues par la loi SICAR.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à la nomination de son (leur) successeur. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

## Chapitre IV. Assemblée générale des Actionnaires

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations le quinzième jour du mois de mars à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable bancaire luxembourgeois suivant.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le ou les réviseurs d'entreprise peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, telles que souverainement appréciées par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 19. Convocation des assemblées générales.** Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires considérée. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer, le cas échéant, toutes les modifications des Statuts proposées et le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 20. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire. Le Conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu par lui indiqué au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 21. Procédure.** Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 22. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit faire ainsi sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule de plein droit toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 23. Vote.** Une liste de présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à la main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes émis, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité des trois quarts des votes exprimés par les actionnaires est requise à ces assemblées générales.

Le Gestionnaire en tant qu'actionnaire de la Société et aussi longtemps qu'il demeure actionnaire de la Société aura un droit de veto sur toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires à condition que l'exercice de ce droit de veto soit nécessaire, à la discrétion raisonnable du Gestionnaire, pour assurer la conformité avec le Prospectus et les présents Statuts. Lorsqu'il agit dans cette même fonction et pour les mêmes raisons, le Gestionnaire aura le droit de convoquer une assemblée générale des actionnaires et/ou de soumettre toutes résolutions à l'assemblée des actionnaires, sous réserve du respect des formalités de convocation requises par les présents Statuts.

**Art. 24. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président (si existant) ou deux administrateurs.

**Art. 25. Responsabilité des actionnaires.** Sauf dispositions légales à cet effet, aucun actionnaire n'est lié par, ni personnellement responsable pour les dépenses, le passif ou les obligations de la Société au-delà de ses Engagements dans la Société. Sauf dispositions légales à cet effet, aucun actionnaire n'est considéré comme fondateur de la Société et par conséquent aucun actionnaire n'est responsable des obligations du fondateur.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 26. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 27. Approbation des comptes annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Le Conseil d'Administration prépare également le rapport annuel tel que prévu par la Loi SICAR.

**Art. 28. Répartition des bénéfices.** Le Conseil d'Administration détermine la manière dont les bénéfices nets annuels sont distribués en répartissant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou à une provision, de le reporter sur l'année financière suivante ou de le distribuer. Chaque action a droit à la même proportion dans ces distributions.

Sauf obligations légales, aucun détenteur d'actions ne sera obligé à aucun moment de rembourser et restituer à la Société tout ou partie de toutes distributions faites la Société conformément aux dispositions de l'article 28 ou de l'article 29.

Le Conseil d'Administration peut verser aux actionnaires un acompte sur les distributions dans les conditions fixés par la Loi SICAR et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration fixe le montant et la date de paiement de tels acomptes.

Aucune distribution ne résultera en ce que le capital émis de la Société tombe sous le seuil d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute avant le 30 septembre 2019 seulement sur proposition du Conseil d'Administration, au cours des dixième et onzième anniversaires de la Société par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée par une majorité des 4/5 des votes émis au cours d'une réunion tenue dans le respect des règles de quorum fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour tout amendement des présents Statuts.

Lors de la dissolution éventuelle de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (physique ou morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera ses pouvoirs et émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat financier que celui prévu par les règles de distribution prescrites par l'Article 28.

Les distributions en nature des actifs peuvent être effectuées par le liquidateur, moyennant accord de tous les actionnaires. Le liquidateur sera toutefois tenu de mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour disposer de tous les actifs restants de la Société.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par la Loi SICAR.

#### Art. 31. Définitions.

Engagement: L'Engagement d'un actionnaire correspond au montant que chaque actionnaire a accepté d'apporter au capital de la Société. Le Capital Engagé de la Société est égal à la somme des Engagements en capital de tous les actionnaires.

Titres: les Titres incluent les titres de tout type et nature ainsi que les droits et options qui s'y rapportent, ce qui inclut les actions, les billets à ordre, les obligations, les obligations non garanties, les titres de créances et autres participations dans des entreprises de toutes sortes."

#### Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer le suivant en tant qu'administrateur pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le 15 mars 2013:

- Dr. Christian Schneider, chercheur en médecine, domicilié au Lerchenweg 6, 82279 Eching am Ammersee, Allemagne, avec effet à partir du présent acte notarié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la séance est levée.

#### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. VERDOOD, B. KUNNARI, A. PARTHOENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mars 2009. Relation: EAC/2009/2847. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009040923/239/966.

(090046676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

### Perseus Immobilien Gesellschaft 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.808.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009041177/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07193. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

**Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 426.868.025,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.855.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of February.

Before Mr Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Delamare Holdings B.V., a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at the Atrium Office 6.1.34 at 3105 Strawinskylaan NL-1077ZX Amsterdam, The Netherlands, and registered with the Trade and Company Register of Amsterdam under number 34252924 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

represented by Mr. Timothy Voak, Executive, with professional address at Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, United Kingdom and Ms. Catherine Harrison, Executive, with professional address at Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, United Kingdom, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on February 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholders, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. Delamare Holdings B.V., aforementioned is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established in Luxembourg under the name of "Cirrus Luxembourg S.à r.l.", incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 119.855, incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, then notary in Mersch, dated September 20, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, number 2122, dated November 14, 2006; the Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, abovementioned, currently notary in Luxembourg, dated January 9, 2009, not yet published.

II. Tesco PLC ("Tesco PLC") a public limited company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 00445790 and listed on the London Stock Exchange and is the ultimate parent company of both the Company and the Sole Shareholder.

III. The Company's share capital is set at four hundred twenty-six million eight hundred sixty-eight thousand twenty-five British Pound (GBP 426,868,025) represented by seventeen million seventy-four thousand seven hundred twenty-one (17,074,721) shares with a par value of twenty-five British Pound (GBP 25) each.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to create two classes of shares:

- the preference shares (the "Preference Shares");
- the ordinary shares (the "Ordinary Shares").

The Preference Shares shall confer on their holders (i) the right to receive out of the profits and reserves of the Company available for distribution a one-off special cash dividend (the "Special Dividend"), (ii) the right to receive a cumulative preferential dividend (the "Preference Dividend"), ranking in priority to any payment of dividend to the ordinary shareholders and (iii) in case of liquidation a preferential right of reimbursement of the paid- in par value of the Preference Shares.

*Second resolution*

Following the above resolution, the Sole Shareholder resolved to restate Articles 22, 23, 24 and 25 of the Company's Articles of Incorporation that shall henceforth read as follows:

" **Art. 22.** The Preference Shares shall confer on their holders (the "Preference Shareholders") the right to receive out of the profits of the Company available for distribution ("Available Profits") a one-off special cash dividend (the "Special Dividend") at a rate to be determined in accordance with the provisions below and payable on a date (the "Special Dividend Date") which shall be no earlier than February 27, 2009 and no later than three (3) months after February 17, 2009, to the Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders' Register at the start of the Special Dividend Date.

In case the Company does not have sufficient Available Profits to pay the full amount of the Special Dividend on the Special Dividend Date, the latter shall be paid out up to the Available Profits.

Until the earliest of the full payment of the Special Dividend or the day after the Special Dividend Date, no other distribution shall be made out of the Available Profits.

In the event of liquidation proceedings of the Company before the Special Dividend Date has been set, the Special Dividend will be mandatorily declared and payable on a winding up. There will be at least seven (7) days between the date the decision to wind up is made and the date the Special Dividend is paid.

On the Special Dividend Date, the Special Dividend per Preference Share will amount to two hundred thirty-five British Pound (GBP 235) plus an amount per Preference Share equal to 2.5% per annum (the "Dividend Yield") as applied over the period of time from creation of the Preference Shares, i.e. February 17, 2009 to the Special Dividend Date on the amount of two hundred sixty British Pound (GBP 260) adjusted as follows:

- if the closing share price of Tesco PIC, a public limited company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at the Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SI, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 00445790 and listed on the London Stock Exchange on February 26, 2009 (the "Tesco Share Price") is equal to or higher than three hundred fifty three point forty Pence (GBP 3.534, the Dividend Yield shall be increased by 2.45%; or

- if the Tesco Share Price is lower three hundred fifty three point forty Pence (353.40p), the Dividend Yield shall be decreased by 2.45%."

" **Art. 23.** (1) The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit (the "Net Profit"). An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

(2) The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the Net Profits shall be distributed.

(3) Subject to (1), the balance of the Net Profit may be distributed to the shareholders as follows:

- Preference Shares confer on their holders the right to receive a cumulative preferential cash dividend (the "Preference Dividend") ranking in priority to any payment of dividend to the holders of Ordinary Shares (the "Ordinary Shareholders"), at 9% (the "Preference Rate") per annum applied to the par value of each Preference Share.

The Preference Dividend shall accrue on a daily basis from the Special Dividend Date and shall be payable annually in arrears on the date of the annual general meeting of the Company's shareholders (the "Preference Dividend Date") to the Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders Register at the start of the Preference Dividend Date, with the first payment being made in respect of the period from the Special Dividend Date to such first Preference Dividend Date. The Preference Shares shall not confer any further right to participate in the Available Profits, except the distributions as foreseen in Articles 22 and 23.

In the event that, whether by reason of any principle of law or otherwise, the Company is unable to pay the Preference Dividend on any Preference Dividend Date, which would otherwise be required to be paid to the Preference Shareholders pursuant to these Articles of Incorporation of the Company, (in this paragraph, any such dividend being referred to as the "Relevant Dividend") then the following provisions shall apply:

a. on the Preference Dividend Date, the Company shall pay to the Preference Shareholders on account of the Relevant Dividend the maximum sum (if any) which can then, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company;

b. such maximum sum shall be distributed among the Preference Shareholders, *pari passu* and *pro-rata* according to the Relevant Dividend due to the Preference Shareholders;

c. the balance of the Relevant Dividend (the "Balance") shall bear a dividend charge amounting to LIBOR plus one percent (1%) per annum (the "Dividend Charge"); the Dividend Charge and all accruals, deficiencies and arrears derived from the Relevant Dividend are referred to as the "Arrears".

d. on every succeeding Preference Dividend Date, the Shareholders shall decide that the Company will pay to the Preference Shareholders on account of the Balance together with the Arrears remaining outstanding until both have been paid in full, the maximum sum (if any) which on each such succeeding Preference Dividend Date respectively can, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company.

The Preference Dividend and any Arrears shall be paid immediately on the Preference Dividend Date and, if not then paid, shall become a debt due from and immediately payable by the Company to the Preference Shareholders and be payable in priority to any other dividend save for the Special Dividend.

- After the payment of the Preference Dividend to the Preference Shareholders, the Ordinary Shares confer on their holders the right to receive a dividend out of the remaining Net Profit."

## "F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation and after payment of the Special Dividend as set in Article 22, the net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the Preference Shareholders and to the Ordinary Shareholders, as follows:

- firstly, in or towards paying to the Preference Shareholders all Arrears, such Arrears to be calculated down to the date of the return of assets on the basis that the Preference Dividend accrues due and payable on a daily basis;
- Secondly, in or towards paying to the Preference Shareholders the par value of the Preference Shares;
- Thirdly, in or towards paying to the Ordinary Shareholders the par value of the Ordinary Shares;

Finally, the remaining liquidation proceeds may be distributed to the Ordinary Shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

In case of return of assets otherwise (except on a redemption in accordance with the terms of issue of any shares, or purchase by the Company of any share or on a capitalization issue), the above provisions will be likewise applicable."

" **Art. 25.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 regarding commercial companies, as amended."

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to convert sixty thousand (60,000) shares of the Company with a par value of twenty five British Pound (GBP 25) each and an aggregate value of one million five hundred thousand British Pound (GBP 1,500,000) into Preference Shares, the remaining seventeen million fourteen thousand seven hundred twenty-one (17,014,721) shares of the Company being the Ordinary Shares.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolved to restate Article 6 of the Company's Articles of Incorporation that shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four hundred twenty-six million eight hundred sixty-eight thousand twenty-five British Pound (GBP 426,868,025), represented by seventeen million fourteen thousand seven hundred twenty-one (17,014,721) ordinary shares with a par value of twenty-five British Pound (GBP 25) each (the "Ordinary Shares") and by sixty thousand (60,000) preference shares with a par value of twenty-five British Pound (GBP 25) each (the "Preference Shares").

Each Ordinary Share and each Preference Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The rights and conditions attached to the different classes of shares are as indicated in the present Articles of Incorporation."

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to empower the Company's managers to declare and pay, from time to time, interim dividend out of profits available for distribution.

### *Sixth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolved to add a last paragraph to the Article 13 of the Company's Articles of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. Last paragraph.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.



The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

- Delamare Holdings B.V., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à the Atrium Office 6.1.34, 3105 Strawinskylaan NL-1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34252924 ("Associée Unique")

représentée par Monsieur Timothy Voak, cadre, dont le domicile professionnel est situé à Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Royaume-Uni et Madame Catherine Harrison, cadre, dont le domicile professionnel est situé à Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en février 2009 par l'Associée Unique.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par ses mandataires a requis le notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. Delamare Holdings B.V. est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Cirrus Luxembourg S.à r.l.", constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.855, et constituée aux termes d'un acte reçu par Me Henri Hellinckx, alors notaire à Mersch, en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2122, en date du 14 novembre 2006; les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour le dernière par un acte de Me Henri Hellinckx, mentionné ci-dessus, actuellement notaire à Luxembourg, en date du 9 janvier 2009, pas encore publié (la "Société").

II. Tesco PLC ("Tesco PLC") une société (public limited company) constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Royaume-Uni, inscrite à la Companies House sous le numéro 00445790 et cotée au London Stock Exchange est le propriétaire ultime de la Société et de l'Associée Unique.

III. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt six millions huit cent soixante-huit mille vingt-cinq livres sterling (GBP 426.868.025) représenté par dix-sept millions soixante-quatorze millions sept cent vingt-et-une (17.074.721) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune.

IV. L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique a décidé de créer deux classes de parts sociales:

- Les parts préférentielles (les "Parts Préférentielles")
- Les parts ordinaires (les "Parts Ordinaires")

Les Parts Préférentielles doivent conférer à leur détenteurs (i) le droit de recevoir, sur les bénéfices et réserves disponibles de la Société, un dividende spécial en espèce (le "Dividende Spécial"), (ii) le droit de recevoir un dividende préférentiel cumulatif (le "Dividende Préférentiel"), prioritaire sur tout paiement de dividendes aux associés ordinaires et (iii) en cas de liquidation, un droit préférentiel au remboursement de la valeur nominale libérée des Parts Préférentielles.

*Deuxième résolution*

Suite à la précédente résolution, l'Associée Unique a décidé de modifier les articles 22, 23, 24 et 25 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

" **Art. 22.** Les Parts Préférentielles doivent conférer à leurs détenteurs (les "Associés Préférentiels") le droit de recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution ("Bénéfices Distribuables") un dividende spécial unique (le "Dividende Spécial") à un taux à déterminer conformément aux dispositions ci-dessous et payable à une date (la "Date du Dividende Spécial") qui ne peut pas précéder le 27 février 2009 et au plus tard dans les trois (3) mois après le 17 février 2009 aux Associés Préférentiels inscrits au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Spécial.

Si la Société n'a pas suffisamment de Bénéfices Distribuables pour payer le montant total du Dividende Spécial à la Date du Dividende Spécial, ce dernier doit être payé à hauteur des Bénéfices Distribuables.

Aucune autre distribution ne peut être effectuée sur les Bénéfices Distribuables avant, soit le paiement du total du Dividende Spécial, soit le jour après la Date du Dividende Spécial.

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation de la Société avant l'établissement de la Date du Dividende Spécial, le Dividende Spécial devra obligatoirement être déclaré et payé à la dissolution. Il y aura une période d'au moins sept (7) jours entre la date de décision de dissoudre et la date de paiement du Dividende Spécial.

A la Date du Dividende Spécial, le Dividende Spécial par Part Préférentielle s'élèvera à deux cent trente-cinq livres sterling (GBP 235) plus un montant par Part Préférentielle égal à 2,5% par an (le "Rendement du Dividende") appliqué sur une période qui va de la création des Parts Préférentielles, c'est à dire du 17 février 2009 jusqu'à la Date du Dividende Spécial, sur un montant de deux cent soixante livres sterling (GBP 260) ajusté comme suit:

- si le cours de clôture de l'action Tesco PLC, une société constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Royaume-Uni, inscrite à la Companies House sous le numéro 00445790 et cotée au London Stock Exchange le 26 février 2009 (le "Cours de l'Action Tesco") est égal ou supérieur à trois cent cinquante trois virgule quarante pence (3.5340p.), le Rendement du Dividende sera augmenté de 2,45%; ou

- Si le Cours de l'Action Tesco est inférieur à trois cent cinquante trois livres virgule quarante pence (353,40), le Rendement du Dividende sera diminué de 2,45%."

" **Art. 23.** (1) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net (le "Bénéfice Net"). Un montant égal à cinq pourcent (5%) du Bénéfice Net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

(2) L'assemblée générale des associés de la Société devra déterminer comment la partie restante du Bénéfice Net doit être distribuée.

(3) Sous réserve de (1), le solde du Bénéfice Net peut être distribués aux associés comme suit:

- Les Parts Préférentielles confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende cumulatif préférentiel (le "Dividende Préférentiel"), prioritaire sur tout paiement de dividende aux détenteurs des Parts Ordinaires (les "Associés Ordinaires"), à 9% (le "Taux de Préférence") par année appliqué à la valeur nominale de chacune des Parts Préférentielles.

Le Dividende Préférentiel doit être calculé sur une base journalière et sera payable annuellement en arriérés à la date de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société (la "Date du Dividende Préférentiel") aux Associés Préférentiels inscrits au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Préférentiel, le premier paiement sera effectué sur la période allant de la Date du Dividende Spécial à la première Date du Dividende Préférentiel.

Les Parts Préférentielles ne doivent conférer aucun droit supplémentaire de participation aux Bénéfices Disponibles, exceptés aux distributions prévues aux articles 22 et 23.

Dans l'hypothèse où, suite à un principe de droit ou non, la Société est dans l'impossibilité de payer le Dividende Préférentiel à n'importe quelle Date du Dividende Préférentiel, qui devrait normalement être payé aux Associés Préférentiels conformément aux présents statuts de la Société, (dans ce paragraphe, il est référé à tel dividende par le "Dividende Applicable"), alors les dispositions suivantes s'appliqueront:

a. à la Date du Dividende Préférentiel, la Société doit payer aux Associés Préférentiels, au titre du Dividende Applicable, la somme maximale (si possible) qui peut alors, en conformité avec tout principe de droit, être payée par la Société;

b. cette somme maximale doit être distribuée aux Associés Préférentiels, pari passu et au pro rata du Dividende Applicable dû aux Associés Préférentiels;

c. le solde du Dividende Applicable (le "Solde") doit supporter des frais sur dividende s'élevant au Taux du LIBOR plus 1% (les "Frais sur Dividende"); les Frais sur Dividende et toute accumulation, insuffisance et arrérage provenant du Dividende Applicable sont désignés par les "Arriérés de Paiement";

d. à chaque Date du Dividende Préférentiel successive, les associés devront décider que la Société payera aux Associés Préférentiels, au titre du Solde et des Arriérés de Paiement restant jusqu'à ce que les deux aient été payés entièrement, la somme maximale (si possible) qui, à chaque Date du Dividende Préférentiel successive, peut être payée par la Société en conformité avec tout principe de droit.

Les Parts Préférentielles et tout Arriérés de Paiement devront être payés à la Date du Dividende Préférentiel et, s'ils ne sont pas payés, deviendront une dette exigible et payable immédiatement par la Société aux Associés Préférentiels et sera payable prioritairement à tout autre dividende à l'exclusion du Dividende Spécial.

- Après le paiement du Dividende Préférentiel aux Associés Préférentiels, les Parts Ordinaires confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir un dividende sur le Bénéfice Net restant."

## "F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et charges à l'encontre de la Société et de toutes les dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation net doit être distribué par les liquidateurs aux Associés Préférentiels et aux Associés Ordinaires, comme suit:

- premièrement, en payant aux Associés Préférentiels tout Arriérés de Paiement, les Arriérés de Paiement étant calculés à la date du retour des actifs sur le principe que le Dividende Préférentiel se calcule et est payable sur une base journalière;

- deuxièmement, en payant aux Associés Préférentiels la valeur nominale des Parts Préférentielles;

- troisièmement, en payant aux Associés Ordinaires la valeur nominale des Parts Ordinaires;

Enfin, le restant du boni de liquidation peut être distribué aux Associés Ordinaires en proportion de leur détention dans la Société.

Sinon en cas de retour des actifs (excepté en cas de remboursement conformément aux termes d'émission des parts sociales, ou en cas de vente par la Société de toute part sociale ou de problème de capitalisation), les dispositions ci-dessus seront également applicables."

" **Art. 25.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts doit être déterminé conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée."

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique a décidé de convertir soixante-mille (60.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune et d'une valeur nominale totale d'un million cinq cent mille livres sterling (GBP 1.500.000) en Parts Préférentielles, les dix-sept millions quatorze mille sept cent vingt-et-une (17.014.721) parts sociales restantes devenant les Parts Ordinaires.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-six millions huit cent soixante-huit mille vingt-cinq livres sterling (GBP 426.868.025) représenté par dix-sept millions quatorze mille sept cent vingt-et-une (17.014.721) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune (les "Parts Ordinaires") et par soixante mille (60.000) parts préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune (les "Parts Préférentielles").

Les droits et conditions attachés aux différentes classes de parts sociales sont tels que précisés dans les présents statuts"

#### *Cinquième résolution*

L'Associée Unique a décidé de permettre aux gérants de la Société de déclarer et payer, de temps à autre un acompte sur dividendes sur les bénéfices disponibles.

#### *Sixième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Associée Unique a décidé d'ajouter un dernier paragraphe à l'article 13 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 13. Dernier paragraphe.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut demander que les comptes intérimaires soient revus par un auditeur indépendant.

- Le paiement est effectuée une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas en menacés."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille trois cents Euro. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. VOAK, C. HARRISON, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6763. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009040954/211/323.

(090046870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

**Euro Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 23.090.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 04 novembre 2008, que:

1. Le nombre des membres du Conseil d'Administration a été augmenté de six à huit;
2. M. Khagani Bashirov, demeurant au no. 6, rue de la Montée, L-3321 Berchem et M. Philippe Dauvergne, demeurant au no. 19, rue Jean-François Gangler, L-1613 Luxembourg, ont été appelés à la fonction d'administrateur.
3. La durée des mandats des administrateurs et administrateurs-délégués suivants:
  - M. Marcel Recking, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, administrateur-délégué
  - M. Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg (nouvelle adresse depuis octobre 2008), administrateur-délégué
  - S.A.R. Jean de Nassau, Prince de Luxembourg, demeurant au no. 183, avenue du 18 juin 1940, F-92500 Rueil-Malmaison, Administrateur
  - Me Claude Brasseur, demeurant professionnellement au no. 206, avenue du Roi, B-1190 Bruxelles, administrateur
  - M. Romain Schumacher, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg (nouvelle adresse depuis octobre 2008), administrateur
  - Mme Nicole Reinert, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg (nouvelle adresse depuis octobre 2008), administrateur
  - M. Khagani Bashirov, demeurant au no. 6, rue de la Montée, L-3321 Berchem, administrateur
  - M. Philippe Dauvergne, demeurant au no. 19, rue Jean-François Gangler, L-1613 Luxembourg, administrateur et du commissaire aux comptes European Consultants (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg (nouvelle adresse depuis octobre 2008)a été fixé à un terme qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 04 novembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2009041130/1051/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06929. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090047168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

**Solter Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, roue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 106.240.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on ninety-ninth of November.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of the Company, a société Anonyme denominated "Solter Investments S.A.", having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 106.240.

The Company was incorporated on 24 January 2005 by a deed of Maître Paul Bettingen, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 571, page 27389, dated 14 June 2005.

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed drawn up before Me Jean-Joseph Wagner, public notary residing in Sanem, on 15 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 914, page 43853, dated 20 September 2005.

The articles of association of the Company were fully restated pursuant to a deed drawn up before Me Paul Bettingen, on 7 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 295, page 14122, dated 9 February 2006.

The Company has been put into liquidation by deed drawn up before Me Paul Bettingen, on 20 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2364, page 113462, dated 19 October 2007.

The Meeting is presided by Mrs. Delphine Tempé, attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs. Vanessa Colard, jurist, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

The Meeting appoints as scrutineer Mrs. Delphine Tempé, attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

I) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all the 32,178 shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation);
2. Approval of the report of the liquidator;
3. Discharge given to the liquidator, the former board of directors and the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation);
4. Decision on the payment of a final liquidation surplus if any;
5. Acknowledgement by the shareholders that any excess of provision will be repaid within 5 years of the publication of the extraordinary general meeting of shareholders and any substantiated shortfall in provision will be made good by shareholders to the duly mandated liquidator upon demand;
6. Closing of the liquidation;
7. Mandate given to the liquidator for the follow up of the provisions and the operations to be done after the closure of the liquidation (signing of the tax returns,...);
8. Fixing of the place where the Company's documents and vouchers are to be kept during the five years following the closing of the liquidation.

AFTER DULY CONSIDERING THE REPORT OF PME XPERTISE SARL, AUDITOR TO THE LIQUIDATION (COMMISSAIRE À LA LIQUIDATION), THE MEETING TAKES THE FOLLOWING RESOLUTIONS:

#### *First resolution*

After having heard the report of the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) concerning the examination of the work of the liquidator and the liquidation accounts, the Meeting approves the liquidator's report and the auditor's report. In particular, the Meeting gives his approval on the financial statements as at 13 November 2008.

The report of the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation), after signature "ne varietur" by the persons attending and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

#### *Second resolution*

The Meeting gives full discharge to the liquidator OPF Liquidatorship Ltd, the former board of directors and to the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation), PME Xpertise Sarl, regarding the execution of their mandates, as they have executed their mandates to the satisfaction of the shareholders.

#### *Third resolution*

The Meeting agrees with the proposal made by the liquidator in its report regarding the distribution of the final liquidation surplus.

#### *Fourth resolution*

Any excess of provision will be repaid to the shareholders within 5 years of the publication of the present general meeting of shareholders and any substantiated shortfall in provision will be made good by the shareholders to the duly mandated liquidator upon demand.

#### *Fifth resolution*

The Meeting decides to close the liquidation.

#### *Sixth resolution*

The Meeting decides to mandate the liquidator, OPF Liquidatorship Ltd, to take all steps necessary and appropriate in relation to post liquidation expenses and in relation to the distribution of any liquidation surplus, the signature of tax returns and any other documents or actions to be taken after the liquidation for the proper closure of the liquidation.

#### Seventh resolution

The Meeting decides that the Company's documents and vouchers will be kept for a period of five years following the winding up of the Company, at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

#### Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred Euros).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française

En l'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la Société, une société anonyme dont la dénomination sociale est "Solter Investments S.A.", ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 106 240.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 24 janvier 2005 par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juin 2005, numéro 571, page 27389.

Les statuts de la Société ont été modifiés le 15 mars 2005 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 2005, numéro 914, page 43853.

Les statuts de la Société ont été intégralement refondus le 7 octobre 2005 par-devant Maître Paul Bettingen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 février 2006, numéro 295, page 14122.

La Société a été mise en liquidation en date du 20 juillet 2007 par devant Maître Paul Bettingen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 octobre 2007, numéro 2364, page 113462.

L'Assemblée est présidée par Me Delphine Tempé, avocat à la Cour, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Vanessa Colard, juriste, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

L'Assemblée élit comme scrutateur Me Delphine Tempé, avocat à la Cour, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

I) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 32.178 actions émises sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Approbation du rapport du liquidateur;
3. Décharge accordée au liquidateur, aux anciens membres du conseil d'administration et au commissaire à la liquidation;
4. Décision de payer le boni final de liquidation;
5. Acceptation par les actionnaires que tout excédent de provision sera remboursé dans les 5 ans de la publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que tout paiement effectué par le liquidateur dûment mandaté suite à la clôture sera remboursé par les actionnaires à première demande;
6. Clôture de la liquidation;

7. Mandat accordé au liquidateur pour le suivi des provisions et des opérations à effectuer après la clôture de la liquidation (signature des déclarations fiscales,...);

8. Détermination de l'endroit où seront conservés les documents et les pièces justificatives de la Société durant cinq ans suivant la clôture de la liquidation.

ENSUITE L'ASSEMBLEE AYANT ENTENDU LE RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA LIQUIDATION, PME XPERTISE SARL, A PRIS LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

*Première résolution*

Après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'Assemblée approuve le rapport du liquidateur et le rapport du commissaire. En particulier, l'Assemblée donne son approbation pour les états financiers au 13 novembre 2008.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accorde décharge entière au liquidateur OPF Liquidatorship Ltd, aux anciens membres du conseil d'administration et au commissaire à la liquidation, PME Xpertise Sarl, concernant la bonne exécution de leur mandat, comme ils ont exécuté leurs mandats à la satisfaction des actionnaires.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la proposition faite par le liquidateur dans son rapport concernant la distribution du boni final.

*Quatrième résolution*

Tout excès de provision sera remboursé aux actionnaires dans les 5 ans suivant la publication de la présente assemblée générale des actionnaires et toute insuffisance quant au montant provisionné sera à la charge des actionnaires, qui transmettront les fonds sur demande du liquidateur dûment mandaté.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de donner mandat au liquidateur, OPF Liquidatorship Limited, pour prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en relation avec les dépenses d'après liquidation et en relation avec la distribution de tout boni de liquidation, la signature des déclarations fiscales ou tout autre document et action à prendre après la liquidation pour la propre clôture de la liquidation.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide que les documents et pièces justificatives de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.200 (mille deux cents Euros).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 novembre 2008. LAC/2008/46965. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009041400/202/180.

(090047789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

**Resorts & Properties Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 77.788.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.  
*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

Référence de publication: 2009041203/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06912. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**Sangam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.821.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040527/9785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11473. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**IT Holding Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 86.686.

**EXTRAIT**

Monsieur Michele D'ANTUONO a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 2 février 2009.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040544/2035/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**4BQ for Business Quality, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 6, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 102.103.

*Extrait du procès-verbal*

Il résulte de la décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2008 que:

- Le siège social de la société est transféré de L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich à l'adresse suivante: L-1160 Luxembourg, 6, boulevard d'Avranches avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Michel HAAS.

Référence de publication: 2009041054/5068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08081. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---